

École secondaire de Par-en-Bas 4258, route 308, Tusket, N.-É.,BOW 3MO Téléphone 902-648-5900; Télécopieur 902-648-5915;

marc.emond@csap.ca et cheryl.bourque-wells@csap.ca

Mot de la Direction

Bienvenue à la nouvelle année scolaire 2023-2024! Au nom du personnel et de l'administration, Mme Cheryl et moi, aimerions vous souhaiter un bon retour à École secondaire de Par-en-Bas. Pour nos nouveaux arrivés, nous avons bien hâte de vous connaître et de travailler avec vous et vos familles.

Ce guide a pour but de vous garder informés sur les attentes que nous avons pendant la journée scolaire. Nous cherchons à créer un environnement sain, sécurisé et propice à l'apprentissage. Afin de faire vivre ce genre d'environnement, nous vous demandons de lire ce quide d'élève et de prendre connaissance des changements et nouveautés.

Nous vous souhaitons une année remplie de succès et nous avons hâte de bâtir des liens avec chacun d'entre vous!

M. Marc Émond et Mme Cheryl Bourque-Wells

Calendrier scolaire 2023-2024

septembre 2023

- 1 Journée administrative (GEF-12)
- 4 Congé-Fête du travail
- 5 Journée pédagogique (GEF-12)
- 6 Première journée pour les élèves

octobre 2023

- 2 Congé-Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- 9 Congé-Fête de l'Action de grâce
- 27 Journée pédagogique Conférence NSTU (GEF-12)

novembre 2023

- 11 Congé- Jour du Souvenir
- 17 Journée administrative (GEF-12)
- 27 Remise des bulletins (élémentaire et secondaire)
- 30 Demi-journée pédagogique (AM)/ Rencontre familles/enseignants (PM)
 (GEF-12)

décembre 2023

- 20 Dernier jour de classe avant les vacances de fin d'année
- 21 déc.-1 jan. Vacances de Noel

janvier 2024

- 2 Journée pédagogique (GEF-12)
- 3 Premier jour de classe après le congé de fin d'année
- 25-31 Période d'examen (10-12)

février 2024

- 1 Premier jour du 2e semestre
- 8 Remise des bulletins (10-12)

• 19 Congé-Journée du patrimoine

mars 2024

- 4-8 Semaine de l'éducation en français
- 11-15 Congé de mars
- 18 Premier jour de classe après le congé de mars
- 29 Congé-Vendredi saint

avril 2024

- 1 Congé-lundi de Pâques
- 2 Journée administrative (GEF-12)
- 11 Remise des bulletins (élémentaire et secondaire)
- 18 Demi-journée pédagogique (AM)/ Rencontre familles/enseignants (PM) (GEF-12)

mai 2024

- 1 Journée pédagogique (regroupement Sud seulement)
- 17 Journée socioculturelle (journée scolaire pour les élèves)
- 20 Congé-Fête de la Reine

juin 2024

- 19-24 Période d'examen (10-12)
- 25-26 Journée de développement socio-culturel
- 27 Journée administrative (GEF-12)
- 28 Remise des bulletins (élémentaire et secondaire)

N.B. : Le calendrier scolaire 2023-2024 du CSAP est sujet à changement

<u>Vos droits et responsabilités</u>

J'ai le **DROIT** d'apprendre à l'École secondaire de Par-en-Bas.

C'est ma <u>**RESPONSABILITÉ</u>** d'écouter aux instructions, travailler à mes espaces d'apprentissage et suivre les attentes générales de la salle de classe déterminées par mes enseignants et mes paires.</u>

J'ai le **DROIT** d'être écouté et pris au sérieux.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** d'écouter quand les autres me parlent et d'avoir du respect pour l'environnement d'apprentissage en adressant les autres avec un ton et volume appropriés.

J'ai le **DROIT** d'exprimer mes idées et mes opinions à l'École secondaire de Par-en-Bas.

C'est ma **<u>RESPONSABILITÉ</u>** de respecter, même si je ne suis pas en accord, les croyances et les sentiments des adultes et mes paires.

J'ai le **DROIT** de me sentir en sécurité pendant la journée scolaire.

C'est ma **RESPONSABILITÉ** de respecter la sécurité physique et émotionnelle des adultes et mes paires.

J'ai le **DROIT** d'avoir mon temps privé et mon espace personnel.

C'est ma <u>**RESPONSABILITÉ**</u> de respecter le temps privé des autres ainsi que leurs propriétés personnelles.

C'est attendu que tous les membres de la communauté scolaire vont démontrer un comportement respectueux envers leurs droits, leur propriété et leur sécurité ainsi que ceux des autres. Nous espérons que toutes vos intentions seront fondées sur le respect en premier.

Exigences pour le diplôme de fin d'études secondaires

18 crédits dont **13 sont obligatoires.** Les cours de la 10e année ne pourront pas constituer plus de 7 des 18 crédits et **au moins 5 des crédits** doivent être des cours de la **12e année**.

3 crédits de français - 1 à chaque niveau

1 crédit en éducation artistique - art dramatique, arts plastiques, danse, musique, design ou film et vidéo

3 crédits en mathématiques - 1 à chaque niveau

2 crédits en sciences

2 autres crédits parmi la technologie, les mathématiques et les sciences

1 crédit d'éducation physique ou Yoga

1 crédit en études planétaires - Histoire planétaire ou Géographie planétaire

1 crédit histoire canadienne - Histoire du Canada ou Études acadiennes

À noter:

- → Un élève ne peut pas se voir accorder les crédits de 2 cours dans la même matière au même niveau.
- → Les cours obligatoires doivent être suivis et réussis pour obtenir le diplôme.
- → Un minimum de 110 heures par cours.

Politique linguistique

Un des objectifs du CSAP est d'assurer une éducation de qualité en langue française aux acadien-ne-s et francophones de la région et de créer un climat propice pour la construction identitaire de nos jeunes. La communauté scolaire doit prendre les moyens appropriés pour créer un climat qui suscite la fierté acadienne et francophone chez l'élève et pour s'assurer que l'élève puisse communiquer correctement à l'oral et à l'écrit dans la langue d'enseignement.

La communauté scolaire doit se donner les outils pour faire en sorte qu'à tout moment de la journée, sauf dans les cours de langue seconde, l'élève puisse vivre dans une atmosphère propice à l'enrichissement de la langue et de la culture acadienne et francophone.

La politique linguistique de l'école secondaire de Par-en-Bas suit les lignes directrices du CSAP.

Tenue vestimentaire

L'élève a le devoir de se vêtir de manière appropriée.

<u>Téléphones cellulaires ou autres appareils portatifs personnels</u>

Les appareils peuvent être utilisés à l'intérieur de notre école, selon les consignes suivantes :

- L'utilisation des appareils est toutefois un privilège et non un droit.
- Les appareils informatiques utilisés dans <u>un but pédagogique</u> seront permis en salle de classe à la discrétion de chaque enseignant.
- Les textos et les appels téléphoniques **ne seront pas permis** en salle de classe.
- Si votre appareil vous suit en salle de classe, vous devez automatiquement le déposer dans le **«Hotel cell»** et le mettre sur silencieux. Vos familles et autres peuvent contacter le bureau pour transmettre des messages lors des heures de classe. Si un tel appareil est visible lors d'un cours, l'appareil sera confisqué et envoyé au bureau. L'élève pourra venir le chercher à la fin de la journée scolaire.
- Les élèves peuvent utiliser leurs propres appareils portatifs à l'école le matin en arrivant, pendant la pause et l'heure du dîner dans la cafétéria, la bibliothèque, les corridors et dans l'aéroport. Ces appareils ne seront pas autorisés au gymnase, aux toilettes ou dans les vestiaires.
- Il est interdit de prendre ou publier des photos ou vidéos à l'école.

Code de vie – nos attentes

Vous avez droit à la sécurité de votre personne et vous avez aussi le droit à un milieu d'apprentissage de qualité. Par conséquent, chacun doit adopter un comportement qui démontre le respect des droits, des biens et de la sécurité des autres ainsi que le caractère d'un environnement d'apprentissage.

Certains comportements nuisent en général au bon fonctionnement de l'école et vont à l'encontre d'un environnement propice à l'apprentissage. Tous les membres du personnel ont la responsabilité de suivre les procédures nécessaires/mises en place par l'administration de l'école. Nous cherchons à décourager certains comportements tels que ceux énumérés ci-dessous.

Incidents mineurs – Ces comportements sont traités par un membre du personnel, mais ils peuvent être référés au bureau s'ils deviennent persistants.

- Agressivité physique (bousculades, pousser, sauter sur les dos, etc.)
- Attitude négative
- Nuit à l'apprentissage des autres
- Dérange les autres par les gestes/paroles
- Manque de respect des attentes de la salle de classe
- Manque de respect des attentes de l'école
- Langage/commentaire inapproprié
- Mentir
- Retard chronique
- Refus de parler en français

Incidents majeurs – Ces comportements sont envoyés à la direction d'école immédiatement.

- Violence physique/verbale
- Comportements mineurs à répétition
- Taxage ou cyberintimidation
- Cellulaires/appareils technologiques
- Refuse de collaborer avec un membre du personnel
- Discrimination/harcèlement des autres (gestes et/ou paroles)
- Harcèlement/comportement sexuel
- Vandalisme

- Le vol
- La consommation de drogues, alcool et/ou vapotage
- Sites d'internet inappropriés
- Mentir
- Langage/juron
- Tricher/plagiat de toutes sources (les autres, Internet, etc.)

<u>Avis de discipline</u> – feuille verte

Si un de ces comportements se présente, un *Avis de discipline* (feuille verte) sera présenté à l'élève en indiquant l'infraction. *L'Avis de discipline* sera donné à la discrétion du membre du personnel en respectant le code de vie de l'école secondaire de Par-en-Bas. La feuille de discipline sera envoyée par courriel aux parents ou tuteurs.

<u>Probation – feuille orange</u>

L'élève qui reçoit <u>trois</u> feuilles vertes dans une période de <u>trente jours</u> reçoit un avertissement à la maison signalant qu'il est en période de probation d'une durée de <u>5</u> jours scolaires. L'élève sera responsable de ramasser une feuille orange, au bureau, au début de sa journée et de la faire signer à la fin de chaque cours par l'enseignant responsable ou le suppléant. La feuille orange est ensuite retournée par la fin de la journée au bureau.

Si l'élève reçoit, pendant sa période de probation, un autre *Avis de discipline*, l'élève recevra une suspension interne ou externe dépendant de l'infraction. La durée sera à la discrétion de l'administration de l'école. Suite à son retour à ses classes régulières, l'élève recommence une période de probation de **10 jours** d'école.

Si un élève est en probation, l'administration se réserve le droit de l'empêcher de participer à des activités parascolaires.

Si un élève est suspendu, il ne peut pas participer à des activités parascolaires.

Assiduité et rendement scolaire

Les familles ont la responsabilité d'aviser l'école de tout retard ou absence de leur enfant. Il est important de consulter le portail <u>PowerSchool</u> pour vérifier l'assiduité.

Toute absence entraîne une prise de responsabilité de votre part. Il est de votre responsabilité d'effectuer le travail manqué pendant votre absence.

Pour obtenir un rendement scolaire satisfaisant, vous devez ainsi:

- → Assister à tous vos cours;
- → Prendre en note les explications des enseignants;
- → Effectuer du mieux possible tous les travaux demandés;
- → Consacrer un temps suffisant à l'étude à la maison;
- → Participer activement à vos cours;
- → Apporter tout le matériel requis pour assister à vos cours.

Si vous arrivez en retard, vous devez **obligatoirement** passer par le secrétariat pour aviser l'arrivée ou le départ et signer la feuille de contrôle. Si vous quittez l'école durant la journée, **les familles ont la responsabilité d'aviser l'école soit par téléphone ou par courriel.** Si vous quittez sans avoir obtenu l'autorisation de l'école, celle-ci communiquera avec un membre de votre famille pour signaler votre absence. Ce type d'absence est considéré comme une absence non motivée entraînant des sanctions disciplinaires.

Si vous êtes malade, vous devez vous présenter au secrétariat. Un membre de la famille sera contacté et ceux-ci auront l'obligation de venir vous chercher dans les délais les plus brefs.

Il est attendu que les élèves de la **10e à la 12e année** auront le privilège de se déplacer à l'extérieur du terrain d'école pendant l'heure du dîner seulement avec l'approbation signée d'un membre de la famille (parent ou tuteur). C'est votre responsabilité de vous présenter à vos classes à temps. Si vous êtes en retard 3 fois dans une semaine, vous aurez une page verte et vos parents seront avertis.

Les élèves de la 10e à la 12e année qui ne quittent pas le terrain de l'école au dîner doivent se présenter à la cafétéria à la bibliothèque(pour faire du travail ou de la lecture).

Politique d'assiduité:

Élèves de la 10e à la 12e année:

L'élève a la responsabilité de se présenter à l'école pour au moins 80% du temps consacré à un cours. Si un élève manque 20% consacré au cours en raison d'absences, il/elle risque de ne pas atteindre son crédit pour ce cours. Des démarches seront prises pour éviter la perte d'un crédit. Ces démarches seront des communications à la maison et des réunions avec l'élève et ses parents/tuteurs. Si l'amélioration ne prend pas place dans un délai raisonnable, un contrat d'amélioration de l'assiduité avec l'élève et la direction de l'école sera mise en place.

Copiage et plagiat

Lors d'un travail, devoir ou épreuve, si vous copiez ou encore si, par votre attitude, vous consentez au copiage, votre copie sera enlevée. Toute forme de plagiat ou d'utilisation d'intelligence artificielle ne sera pas tolérée. Ceci sera communiqué à un membre de la famille et une décision sera prise par l'enseignant, en consultation avec la direction, concernant les conséquences liées à l'incident.

Le club de devoirs (juniors):

Vos enseignants peuvent vous inscrire dans **la salle de devoirs (salle de nutrition)** si vous n'avez pas complété vos devoirs. Vous avez besoin de vous présenter à **12h30** et des arrangements seront faits afin que votre dîner soit livré à la salle. Vous pouvez également vous rendre dans cette salle afin de compléter du travail pendant votre temps de dîner. Ceci commencera la deuxième semaine d'école.

Évaluations

Il est de votre responsabilité de remettre les travaux demandés à temps. Vous devez comprendre l'importance du respect des dates limites imposées dans chacun de vos cours et des conséquences reliées aux travaux en retard ou non remis. Les enseignants utilisent des stratégies d'intervention proactives et réactives pour la gestion des travaux en retard ou non-remis.

La date finale pour la remise de travaux à l'enseignant du cours, afin d'être évalué, sera le <u>dernier jour de classe avant le début de la période d'examen</u>. Aucun travail ne sera accepté après ces deux dates: *le 19 janvier 2023 et le 14 juin 2023*.

Pas d'exception.

Évaluation manquée: Si un élève manque une évaluation (absence motivée ou non motivée), cet élève fera l'évaluation dans les meilleurs délais, selon la discrétion de l'enseignant. À titre d'exemple, un élève qui manque son évaluation du matin et se présente à l'école le même jour pourra être demandé d'écrire son évaluation dès son arrivée.

Votre responsabilité est de:

- → Prendre en note l'échéancier et les dates de remise des travaux dans votre agenda ou autre outil organisationnel;
- → Remettre le travail en respectant l'échéancier établi;
- → Communiquer régulièrement avec vos enseignant(e)s et demander de l'aide au besoin:
- → Remettre un travail propre et qui répond aux critères de réussite de l'enseignant(e).

Activités parascolaires

Tout élève qui participe aux activités parascolaires devra posséder un bon dossier scolaire, un bon dossier d'assiduité, démontrer un comportement qui respecte les attentes de l'école ainsi que montrer du respect envers tous les membres du personnel de l'école, les organisateurs et les accompagnateurs. Avoir une bonne assiduité veut aussi dire que vous devez être présent le jour de l'activité ou avoir une bonne excuse valide qui doit être approuvé par la direction. Les activités scolaires peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à des sports, des activités de finissants, des assemblées, des danses d'école, des spectacles, etc. La participation à ces genres d'activités à ÉSPB est un privilège et non un droit. Si un élève est suspendu 3 fois pendant l'année, il perdra ses privilèges de participer aux activités parascolaires pour le reste de l'année.

Casiers et cadenas

L'école secondaire de Par-en-Bas offre à chaque élève son propre casier et un cadenas. L'élève peut louer un casier à l'école **au coût de 20,00\$ par année.** En rapportant le cadenas, à la fin de l'année scolaire, nous remettrons **10,00\$ à l'élève** si le casier n'est pas endommagé. Le casier et le cadenas sont en tout temps la propriété de l'école. C'est

la responsabilité de l'élève de les garder dans un bon état pendant l'année. Le personnel de l'école a le droit et peut, en tout temps, sans aucun préavis, inspecter n'importe quel casier.

Il est de la responsabilité de l'élève de garder en sécurité les articles de son casier en s'assurant que le cadenas est bien fermé à tout temps et que tout son matériel se trouve à l'intérieur. L'école n'est pas responsable pour les articles volés ou endommagés. Il ne faut jamais partager le code du cadenas ni échanger le cadenas avec d'autres élèves. L'élève doit utiliser le cadenas fourni par l'école. Vous n'avez pas le droit de changer de casier sans l'autorisation de la direction. D'après la politique de l'école, chaque élève qui loue un casier et un membre de la famille doivent signer le «Formulaire de location d'un casier" et le retourner à votre enseignant titulaire avant d'être assigné un casier.

Stationnement

Les élèves qui conduisent leur propre voiture doivent se stationner dans les endroits désignés par la direction. Vous devez seulement accéder vos voitures pour quitter les lieux de l'école, c'est-à-dire pour quitter à l'heure du midi, pendant vos libres ou à la fin de la journée scolaire. Veuillez noter que les trois premières rangées du stationnement, ainsi que le stationnement désigné au centre communautaire, sont réservées uniquement pour le personnel de l'école. Si votre voiture n'a pas une passe de stationnement sur le rétroviseur, nous vous demanderons de la bouger. Apporter sa propre voiture à l'école est un privilège et non un droit.

<u>Allergies graves</u>

Veuillez noter qu'en raison d'allergies graves chez certains de nos élèves, nous vous demandons d'éviter d'amener des produits avec noix et arachides à l'école ainsi que des fruits de mer.

Consommation de nourriture

Les élèves pourront se rendre à la cafétéria pour acheter de la nourriture à la cantine et pour manger leur dîner qui doit être commandé le matin. Les goûters peuvent être consommés à la cafétéria ou dans les classes (avec permission de l'enseignant) en autant que les déchets soient mis dans la poubelle.

Pour s'assurer que notre école reste propre et sécuritaire, vous devez jeter vos déchets dans les poubelles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. Dorénavant, il est interdit de manger dans la salle de musique, la salle de zen, le gymnase, le théâtre, l'atelier de menuiserie, le centre des métiers, les laboratoires et à la bibliothèque. Il est interdit de manger dans les classes quand les cours sont en session sans permission de votre enseignant.